

# Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

*Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

# Structure différentielle des ménages méditerranéens et autochtones en Suisse

---

**Stéphanie FORNEY et Katharina GASSNER**

Université de Lausanne, Suisse

## I - Introduction

La Suisse est un pays qui a connu de grands mouvements migratoires au cours du vingtième siècle. A la fin de celui-ci, en 1990, les étrangers représentent 18,1 % de la population résidente totale qui s'élève à 6 873 687 personnes. La communauté étrangère la plus importante du pays est d'origine italienne, elle constitue à elle seule 30,8 % du total des étrangers. Viennent ensuite, par ordre décroissant de leur importance relative, les populations méditerranéennes yougoslave (13,9 %), espagnole (10 %), portugaise (8,9 %), turque (6,6 %) et grecque (0,7 %). Il résulte de ces chiffres que plus de 70 % des étrangers habitant la Suisse proviennent du bassin méditerranéen.

L'établissement des étrangers en Suisse s'est principalement effectué depuis la fin des années quarante, sous forme de différentes vagues migratoires venues combler le manque de main-d'oeuvre qu'a vécu le pays suite à son remarquable développement économique d'après-guerre. Il s'est fait dans un premier temps à titre individuel, le regroupement familial étant par la suite accepté puisque le manque de travailleurs perdurait.

La principale caractéristique de cette population est sa diversité, qui résulte de son origine socioculturelle et de sa durée de résidence sur le sol helvétique. En effet, il est très important de noter que cette population ne forme pas un ensemble homogène du point de vue des conditions d'établissement. Les Italiens et les Espagnols ont surtout immigré dans les années cinquante et soixante. Ils sont, par conséquent, aujourd'hui intégrés à la vie suisse et possèdent en majorité un permis d'établissement (93,9 % des Italiens et 81,4 % des Espagnols). Une grande part des ressortissants turcs sont dans la même situation (58,9 %), alors que les Yougoslaves et les Portugais sont plus nombreux à obtenir des permis de séjour annuels (40,6 et 40,9 % respectivement) que des permis d'établissement (39,9 et 35,8 %).

La diversité dans la structure des différentes populations étrangères peut nous laisser supposer qu'elle existe également dans la composition de leurs familles. C'est ce que nous

nous proposons d'étudier ici, en privilégiant l'approche comparative des types de ménages formés par les autochtones et les Méditerranéens (les ménages grecs ne seront pas traités vu leur faible importance relative).

## II - Ménages suisses et méditerranéens

### 2.1 Définitions et sources des données

Un ménage est défini comme étant constitué par les personnes vivant ensemble dans un « logement » au moment du recensement de la population (voir Office fédéral de la statistique, Berne, 1985). On peut distinguer les ménages collectifs (établissements hospitaliers et médico-sociaux, hôtels, internats, prisons, maisons religieuses) des ménages privés. C'est sur ce dernier type de ménages que nous allons concentrer notre étude (le terme ménages fera dorénavant référence aux seuls ménages privés).

Toutes les données utilisées dans cette contribution proviennent du recensement fédéral de la population de la Suisse de 1990. Dans la mesure où nous ne faisons aucune référence à d'autres sources, celles-ci ne seront précisées ni dans le texte, ni dans les tableaux.

### 2.2 Aperçu général

En 1990, le nombre des ménages en Suisse atteint 3 080 203, dont 92,3 % sont des ménages privés. Ceux-ci ont connu une augmentation extrêmement marquée depuis 1950, leur nombre ayant progressé plus rapidement que l'effectif de la population. Un tel accroissement est dû essentiellement à la forte progression des ménages de petite taille, ce qui a provoqué une sensible diminution de la taille moyenne des ménages, taille moyenne qui n'est guère que de 2,33 personnes en 1990.

Dans cette étude, il est important de mettre en évidence les différences entre ménages indigènes et ménages étrangers. Leur nombre ainsi que leur taille moyenne apparaissent dans le tableau 1.

TABLEAU 1 - NOMBRE ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PRIVES PAR PAYS D'ORIGINE

Pays d'origine	Total	Suisse	Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie	Turquie
Nombre de ménages	2 841 850	2 333 509	162 343	48 129	39 339	57 018	24 199
Taille moy. des ménages	2,33	2,35	2,30	2,46	2,58	2,75	3,10

La taille moyenne des ménages de l'ensemble de la population cache deux réalités différentes. En effet, la taille des ménages suisses correspond à la moyenne nationale, ainsi que celle des Italiens et des Espagnols, populations étrangères les mieux intégrées. Les ménages formés de Portugais, Yougoslaves, et Turcs surtout, ont des tailles plus élevées, ce qui est essentiellement favorisé par la structure par âge de ces populations (par rapport aux Suisses, une part importante des couples étrangers sont en âge de reproduction et vivent donc avec des enfants). Ce phénomène est accentué par leur attachement à des valeurs traditionnelles, en l'occurrence la famille nombreuse liée à une nuptialité élevée en comparaison de celle des autochtones.

La décomposition des ménages du tableau 2 illustre la structure des ménages par taille de façon plus détaillée. En 1990, 32,4 % de l'ensemble des ménages privés sont constitués d'une personne vivant seule. Cette population représente 13,9 % des résidents en ménages privés à cette date, dont plus du tiers, surtout des femmes, ont plus de 65 ans. Les ménages à deux personnes ont une part relative de 31,7 %, ils regroupent 27,1 % des personnes qui habitent en ménages privés. La forte progression des ménages de petite taille a de multiples causes que nous exposerons ultérieurement. Presqu'un tiers, soit 29,4 % des ménages privés, comptent 3 et 4 personnes, pour 44,1 % des personnes vivant dans des ménages privés. Dans cette catégorie, s'ajoutent aujourd'hui, aux familles liées par le mariage, les ménages recomposés avec enfants. Les ménages privés de 5 personnes ou plus sont, quant à eux, relativement rares puisqu'ils ne représentent que 6,5 % des ménages privés. Ces ménages sont en régression. Celle-ci est surtout très nette parmi les autochtones.

En distinguant les différentes nationalités, on constate des dissemblances considérables quant à la taille des ménages. Les ménages suisses à une ou deux personnes sont très fréquents, 66,3 %, les ménages à 4 personnes ou plus n'atteignant même pas 20 %. Les étrangers connaissent, en revanche, une structure mieux répartie puisque les ménages à plus de trois personnes représentent une part relative importante, les Turcs constituant l'exemple inverse des autochtones avec 64,1 % de ménages à trois personnes ou plus.

TABLEAU 2 - NOMBRE DE PERSONNES DANS LES MENAGES PRIVES PAR PAYS D'ORIGINE, EN %

Nb de personnes	Total	Suisse	Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie	Turquie
1	32,4	33,4	21,4	24,2	27,2	26,9	16,2
2	31,7	32,9	25,3	25,8	24,0	23,4	19,7
3	14,9	13,9	22,0	23,5	24,7	17,7	21,3
4	14,5	13,6	23,2	20,5	18,8	19,1	22,8
5 ou plus	6,5	6,2	8,1	6,0	5,3	12,9	20,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La décomposition des ménages par taille doit être complétée par une étude précise des différents types de ménages. Le tableau 3 est à ce titre utile. Celui-ci révèle des

similitudes et de nombreuses disparités quant à la structure familiale des populations résidant en Suisse. Hormis la disproportion entre différentes nationalités des personnes qui vivent seules, ce qui frappe, c'est qu'une importante part de la population constitue des couples mariés avec ou sans enfant. A ce stade, on peut constater que les couples étrangers sont, en général, plus nombreux à vivre avec leurs enfants que les couples indigènes.

TABLEAU 3 - TYPES DE MENAGES PRIVES PAR PAYS D'ORIGINE, EN %

Type de ménage / Pays d'origine	Suisse	Italie	Espagne	Portugal	Yougosla.	Turquie
Personne seule	33,4	21,4	24,2	27,2	26,9	16,2
Mariés sans enfant	22,4	17,1	17,2	16,1	13,9	13,7
Mariés sans enfant avec autres	0,8	0,8	1,3	1,5	1,6	1,4
Mariés avec enfants	27,7	46,8	42,3	40,8	38,1	53,3
Mariés avec enfants et autres	1,6	2,0	2,3	2,5	4,1	4,8
Concubins sans enfant	4,4	3,5	2,5	1,6	1,3	1,0
Concubins sans enfant avec autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Concubins avec enfants	0,8	1,2	1,0	0,9	1,1	1,0
Concubins avec enfants et autres	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Un des parents avec enfants	5,3	4,2	4,3	2,5	4,1	3,3
Personne seule avec un (des) parent(s)	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Personnes de parenté	0,8	0,7	1,0	1,2	2,5	0,7
Sans personnes de parenté	2,3	2,0	3,6	5,6	6,1	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Nous nous proposons de faire une analyse précise des trois plus importants types de ménages, à savoir les ménages d'une personne, les ménages sans enfant et ceux avec enfants.

### 2.2.1 Ménages d'une personne

En Suisse, presque 14 % de la population totale du pays vit seule, par choix ou nécessité. La proportion de cette population particulière s'est fortement accrue ces dernières années. Plusieurs explications peuvent être fournies. La décohabitation précoce des jeunes en est une. Elle résulte de l'amélioration du niveau de vie (accentuée par la chute de la fécondité) et du besoin d'indépendance accru des jeunes. Par ailleurs, le taux de nuptialité fléchit et l'âge au premier mariage augmente, élevant par là même le taux de célibat de la population. La divortialité croît fortement et le nombre de remariages augmente moins vite que celui des divorces. (Il faut cependant être attentif au fait que l'on ne retrouve pas tous les divorcés dans les ménages à une personne à cause de la multiplication des unions libres). Egalement à l'origine de la forte progression de ce type de ménage, l'augmentation de l'espérance de vie et la surmortalité masculine, explication qui fait évidemment référence aux ménages unipersonnels de personnes âgées.

Les ménages d'une personne sont, par conséquent, essentiellement le fait de jeunes ou de vieilles personnes, autrement dit, soit de personnes de moins de trente ans, hommes ou femmes, généralement célibataires ou de femmes âgées de plus de 65 ans, souvent veuves, comme le montrent les tableaux 4 et 5.

TABLEAU 4 - PERSONNES VIVANT SEULES SELON LE SEXE  
ET L'ETAT CIVIL, PAR PAYS D'ORIGINE, EN %

Sexe	Homme				Femme			
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée
Total	59,5	12,9	11,1	16,5	41,9	3,9	40,4	13,8
Suisse	62,7	6,5	13,6	17,2	39,7	3,6	42,8	13,9
Italie	52,8	27,0	4,7	15,5	54,9	6,8	28,5	9,8
Espagne	51,2	38,9	2,2	7,7	65,0	9,2	14,8	11,0
Portugal	33,2	62,6	0,4	3,8	73,6	12,1	3,5	10,8
Yougoslavie	23,6	68,8	1,4	6,2	53,7	14,6	7,4	24,3
Turquie	49,2	39,7	1,0	10,1	42,3	22,3	13,8	21,6

TABLEAU 5 - PERSONNES VIVANT SEULES SELON LE SEXE ET  
DIFFERENTS GROUPES D'AGES, PAR PAYS D'ORIGINE, EN %

Sexe	Homme			Femme		
	15 - 39 ans	40 - 64 ans	65 ans et +	15 - 39 ans	40 - 64 ans	65 ans et +
Total	52,4	31,4	16,2	27,8	26,8	45,4
Suisse	50,0	30,2	19,8	26,1	25,9	48,0
Italie	45,4	47,8	6,8	33,4	35,4	31,2
Espagne	55,8	42,8	1,4	41,2	46,1	12,7
Portugal	86,3	13,5	0,2	84,2	14,1	1,7
Yougoslavie	73,2	26,2	0,6	59,2	38,0	2,8
Turquie	80,8	18,3	0,9	61,2	29,0	9,8

Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait que ces remarques d'ordre général concernent l'ensemble de la population. Les disparités nationales et surtout les causes de ces dernières justifient que nous nous y intéressions de près.

Pour les jeunes adultes suisses, le fait d'habiter seul est le résultat du mode de vie « moderne » qu'ils ont choisi d'adopter. Pour les hommes, il s'agit surtout d'adolescents ayant quitté le foyer familial ou de jeunes adultes qui privilégient leur activité professionnelle, différant ainsi la fondation d'une famille, comme le montre le taux élevé de célibataires parmi les hommes qui vivent seuls (62,7 %).

La situation des femmes est quelque peu différente, une part relative importante des femmes qui vivent seules étant âgées (48,0 % d'entre elles ont en effet 65 ans ou plus). Ceci est une conséquence directe de la surmortalité masculine aux âges avancés, le taux élevé de veuves parmi les femmes qui vivent seules (42,8 %) en est la preuve.

Le nombre important de ménages unipersonnels, chez certains étrangers, doit être expliqué de façon différente. Il faut, à cet égard, rappeler que 64,2 % des Portugais et 60,1 % des Yougoslaves n'ont pas de permis d'établissement, mais un permis de séjour annuel et surtout saisonnier.

Pour les hommes, il s'agit, par conséquent, surtout de jeunes travailleurs venant en Suisse sans leur famille, comme le montre leur structure par âge et par état civil. Même si la majorité d'entre eux sont mariés, ils n'ont pas droit, de par leur permis de séjour, au regroupement familial.

Les femmes se distinguent des hommes car celles qui choisissent de venir en Suisse sont en majorité célibataires.

Entre ces deux populations de référence (Suisse / Yougoslaves et Portugais), se situe la population espagnole. En effet, même si une partie de cette dernière est intégrée en Suisse depuis de nombreuses années, 18,6 % n'ont pas de permis d'établissement, ce qui rend leur situation comparable à celle de la majorité des Yougoslaves et Portugais. Les Turcs, population à forte majorité musulmane, constituent un cas particulier parmi les peuples méditerranéens. Ils sont en effet très fidèles aux valeurs traditionnelles. Les ménages unipersonnels sont peu nombreux. En revanche, les ménages constitués d'un couple marié avec des enfants (avec ou sans autres personnes) représentent 58,1 % du total des ménages turcs.

Nous tenons à attirer l'attention sur le rôle primordial joué par la structure par âge de la population dans l'explication des disparités entre autochtones et méditerranéens. Ces derniers forment tous une population plus jeune que la population suisse, soit par leur mouvement démographique naturel (nuptialité et fécondité surtout), soit par des flux migratoires de retour au pays d'origine à l'âge de la retraite.

### *2.2.2 Ménages sans enfant*

La plupart des ménages formés d'un couple sans enfant se trouvent dans la phase post-familiale, dans le groupe d'âges de 55 à 75 ans. Les ménages sans enfant restants sont des couples de jeunes dans la phase pré-familiale ou de personnes qui ont choisi de ne pas avoir d'enfant.

Sur l'ensemble des ménages formés de couples sans enfant, 16,5 % sont des unions consensuelles. Malgré l'importance croissante des unions libres en Suisse, le nombre de naissances hors mariage reste toutefois faible car beaucoup de couples vivant consensuellement se marient au moment de l'arrivée d'un enfant.

En observant la fréquence des unions consensuelles des différentes nationalités, la dichotomie entre populations « modernes » et traditionnelles apparaît à nouveau. En effet, les unions libres sont, dans l'ensemble, plus courantes chez les autochtones (16,5 % des couples sans enfant vivent en concubinage). Parmi les étrangers, la différenciation selon la durée de résidence et le lieu d'origine est respectée. Elle va des Italiens, population la

mieux intégrée avec 16,9 % de couples sans enfant en union libre, aux Turcs, population la plus traditionnelle, qui connaît à peine ce mode de vie.

La dichotomie se retrouve de manière accentuée dans la proportion de ménages formés de couples mariés sans enfant. Celle-ci est beaucoup plus faible chez les étrangers que chez les Suisses, comme nous le montrerons par la suite.

### 2.2.3 *Ménages avec enfants*

La place occupée par les ménages avec enfants varie grandement selon les nationalités. Les ménages de couples mariés avec enfants ont un poids plus important chez les étrangers. Ils représentent une part d'au moins 40 % de l'ensemble des ménages, contre à peine 30 % chez les autochtones. Une explication possible est la structure par âge différente des Suisses et des étrangers. Ces derniers forment globalement une population plus jeune, entre autres, de par leur forte immigration à l'âge de reproduction.

Un phénomène qui gagne en importance est la fréquence croissante de familles monoparentales parmi les ménages avec enfants. Dans la grande majorité des cas, la mère des enfants se trouve à la tête de ce dernier type de ménage. Elle est le plus souvent divorcée ou veuve, les mères célibataires ne représentant qu'un faible pourcentage de celles qui vivent seules avec leurs enfants.

A l'instar des autres types de ménages, la proportion plus élevée de ces ménages chez les Suisses témoigne des différences socioculturelles entre indigènes et populations méditerranéennes.

### 2.2.4 *Ménages avec présence de tiers*

Lorsque nous avons décrit les ménages avec ou sans enfant dans les deux parties qui précèdent, nous avons implicitement regroupé deux types de ménages : ceux formés exclusivement du couple (avec ou sans enfant) et ceux formés de ce même noyau familial mais élargi d'une ou plusieurs autres personnes. Le tableau 3 montre clairement que la proportion de ménages formés de couples mariés (avec ou sans enfant) et d'autres personnes, très fréquemment les grands parents, est plus importante chez les étrangers que chez les autochtones. Ainsi, les étrangers sont plus nombreux que les Suisses à vivre dans une famille élargie où parfois trois générations coexistent.

## III - Evaluation et conclusions

Plus de 70 % des étrangers présents en Suisse viennent des pays d'immigration traditionnels : Italie, Espagne, Portugal, Yougoslavie, Grèce et Turquie. Les facteurs



déterminants dans la compréhension des différences entre ménages suisses et ménages méditerranéens sont l'origine socioculturelle et la durée de résidence sur le sol helvétique, comme cela a été mis en évidence. En effet, dans ces pays d'émigration on trouve, surtout dans les régions rurales, une dominance de structures et de valeurs culturelles qui diffèrent de celles de la Suisse. Ceci est particulièrement vrai pour les régions islamiques. L'intégration des étrangers peut, par conséquent, être considérée comme étant formée de deux facteurs interactifs. L'un d'eux est l'attachement de l'immigré aux valeurs de son pays, attachement qui peut freiner son intégration. L'autre est la durée d'établissement dans son pays d'accueil, en l'occurrence la Suisse, qui, quant à elle, favorise son assimilation. La façon dont ces deux facteurs déterminent la vitesse d'intégration dépend, non seulement des caractéristiques individuelles, mais également du pays d'origine de l'immigré.

Parmi les valeurs desquelles les Suisses se sont détachés et auxquelles les Méditerranéens tiennent toujours, il y a celle de la famille nombreuse. De manière générale, les couples étrangers vivent davantage dans des ménages avec enfants que les couples suisses, la différence s'expliquant en partie par les différences dans la structure par âge. De plus, la forme familiale la plus répandue chez les autochtones est la famille nucléaire formée des parents et de leurs enfants. Il en va autrement pour les étrangers qui ont plus souvent tendance à vivre dans ce que nous appellerons des familles nucléaires élargies, soit par la présence d'autres membres de la famille, soit par celle de tiers.

Il faut relever que si les populations méditerranéennes en Suisse sont attachées à des valeurs qui semblent quelque peu désuètes à un indigène, cela ne signifie pas que les pays d'origine de ces étrangers ne connaissent pas des mutations semblables à celles connues par la Suisse. Depuis l'immigration, qui peut avoir eu lieu plusieurs années auparavant, un changement social peut s'être produit dans le pays de départ. Une hypothèse pouvant être émise est que l'immigrant ne connaît cependant pas cette évolution, ce qui explique que parfois il s'oriente encore à l'étranger vers des valeurs passées. Ceci est particulièrement vrai pour les populations musulmanes qui, de par leur particularité plus marquée, choisissent parfois de vivre en communauté fermée, ce qui ne permet pas aux valeurs nouvelles de filtrer. Cette thèse mériterait d'être vérifiée par de plus amples recherches sociologiques.

En regard de cette étude, notre conclusion est que bien qu'aujourd'hui il existe des divergences entre autochtones et populations méditerranéennes, celles-ci pourraient tendre à s'atténuer, d'une part par l'évolution semblable que connaissent peu à peu les pays d'origine des principaux immigrants, d'autre part par l'augmentation de la durée d'établissement des étrangers sur le sol helvétique. Or, cette évolution n'est probable que si la Suisse continue à faire appel en majorité à des étrangers provenant de pays culturellement peu éloignés. Les différences ne feront que s'accroître si, comme cela semble être le cas, la Suisse se tourne de plus en plus vers des travailleurs d'origine socioculturelle différente, tels les Turcs qui, comme cette étude l'a constaté, constituent, à maints aspects, des ménages différents de ceux formés par les Suisses.

## BIBLIOGRAPHIE

- OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 1993. « Recensement fédéral de la population, 1990 », Berne, OFS.
- BLANC O., à paraître. « Les étrangers en Suisse : Qui sont-ils, d'où viennent-ils? » in *Recensement de la population, 1990. Structure de la population. Recueil d'analyses*, Berne, OFS.
- BLANC O., 1987. « Panorama des familles monoparentales en Suisse », Genève, *Les cahiers médico-sociaux*, 31ème année, N° 2, pp. 87-94.
- GILLIAND P., 1991. « Population et structures familiales en Suisse » in *Familles en Suisse*, Editions Universitaires Fribourg Suisse, pp. 3-29.
- HAUG W., 1990. « Structures des ménages et perspectives de population en Suisse », in *Familles et Solidarité dans une société en mutation*, Lausanne, Editions Réalités sociales, pp. 25-46.
- LEY K., 1991. « Die neue Vielfalt familialer und alternativer Lebensformen » in *Familles en Suisse*, Editions Universitaires Fribourg Suisse, pp. 225-241.
- NEURY J-E., 1984. « Divorces et remariages des personnes divorcées en Suisse depuis 1967 », in *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève de l'AIDELF, pp. 43-52.
- RIEDO R., 1991. « Ausländerfamilien », in *Familles en Suisse*, Editions Universitaires Fribourg Suisse, pp. 393-411.